

FICHES D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les
prix
ORANGE et **CITRON**

de **L'AGIDD-SMQ**



Vous pouvez consulter les articles sur ce site web, afin d'éviter les demandes de péage, d'abonnement ou de traçage web.

<https://removepaywalls.com/>



AGIDD-SMQ

**ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC**

NOMINATIONS AU PRIX ORANGE

MON SHACK

Mon Shack est un service d'hébergement pour les jeunes de 18 à 35 ans vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Récemment, l'organisme a lancé un projet de laboratoire vivant nommé « l'Univers-Shack ». Ce concept vise à ce que les personnes résidentes participent activement à une initiative de recherche les concernant. « L'Univers-Shack, c'est une communauté engagée qui cherche à composer avec des attentes et des expériences bien ancrées dans la réalité pour construire, ensemble, des solutions adaptées et efficaces en santé mentale. » (1)

En collaboration avec l'Université Sherbrooke et Bishop, l'organisme est l'hôte du projet unique de « laboratoire vivant » où les personnes qui y sont hébergées participent activement à faire évoluer les pratiques de recherches et d'hébergement qui les concernent. « Se distinguant de la recherche traditionnelle, l'approche se diviserait en trois temps : discuter d'enjeux importants avec les participants, créer des innovations à partir de ces mêmes enjeux et ensuite mettre en lumière les solutions à travers un contexte d'organisme d'hébergement. » (2)

L'AGIDD-SMQ milite activement à ce que les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale participent activement aux décisions qui les concernent. Nous reconnaissons le savoir expérientiel des personnes premières concernées, c'est-à-dire que ces dernières ont un vécu lié à la santé mentale et aux droits qui leur est propre et dont elles en sont expertes. Ce savoir vaut tout autant que les savoirs professionnels, scientifiques, médicaux, etc. C'est grâce au savoir expérientiel qu'il est possible de développer des pratiques respectueuses des droits, de la dignité et des besoins des personnes.

De plus, cette approche de laboratoire vivant s'inscrit dans une perspective de « par, pour et avec », principe fondateur de l'Association. Plus précisément, les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale sont les maîtres d'œuvre de toute action, décision et orientation les concernant. Elles s'allient et font preuve de solidarité avec leurs pair.es, c'est ce qui correspond au « par et pour ». Enfin, l'expérience de l'appropriation du pouvoir des personnes se développe en étroite collaboration avec différents alliés, que ce soit du milieu communautaire ou de la recherche.

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://monshack.ca/presse-medias/univers-shack-le-grand-lancement/>



(2) <https://www.latribune.ca/actualites/actualites-locales/estrie-et-regions/2025/05/14/une-premiere-en-sante-mentale-pour-un-laboratoire-vivant-a-mon-shack-XUAKA4LMAZG27LFP7YYR6Y7PBY/>



(3) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2165037/logement-social-univers-shack-deficiences-aide>

NOMINATIONS AU PRIX ORANGE

MAXENCE VALADE

Intervenant psychosocial au Club-Ami, un organisme communautaire autonome et alternatif en santé mentale, Maxence Valade a écrit une lettre ouverte au Devoir le 23 décembre 2025 en réaction à la campagne publicitaire de la Fondation Douglas. Sous le thème « Je rêve d'un monde sans schizophrénie », et ayant à titre de porte-parole la polémique Maripier Morin, on reproche à cette publicité eugéniste de vouloir éradiquer la schizophrénie, dépeinte ici comme un problème, voire un danger, plutôt que d'accueillir les personnes selon leur réalité : « Plutôt que de rêver à un monde sans schizophrénie, nous chérissons le rêve d'accueillir les manières d'être dans leur diversité. » (1)

De plus, on dénonce la réduction de la schizophrénie à une simple défaillance biologique ou mécanique du cerveau. En privilégiant une vision strictement biomédicale, cette approche masquerait l'expérience vécue et la quête de sens des personnes. Le texte appelle à dépasser cette vision stigmatisante pour privilégier un récit qui reconnaît l'humanité et la sensibilité particulière des personnes premières concernées, plutôt que de les traiter comme des machines à réparer. Enfin, on dénonce le manque de financement, voire les coupures austéritaires des services pouvant venir en aide aux personnes visées par la campagne de Douglas: « Si le Douglas rêve d'un tel monde où la psychopharmacologie est hégémonique, nous désirons plutôt un monde qui accueille la schizophrénie et qui offre des conditions de vie dignes aux personnes qui en sont affectées. » (1)

Depuis ses débuts, l'AGIDD-SMQ a développé une vision critique de l'approche biomédicale, qui tend à réduire les personnes psychiatisées comme des sujets de soins, soumises aux décisions des médecins, alors perçus.es comme seul.es expert.es en la situation, ignorant ainsi le savoir expérientiel des personnes premières concernées. De plus, ce modèle pathologisant justifie le vécu des personnes entendeuses de voix et perceptrices de sens comme étant des maladies à guérir, via des traitements médicamenteux, comme ce serait le cas pour des maladies physiques. Toutefois, concernant les problèmes de santé mentale qui peuvent s'expliquer de diverses manières (traumatismes, déterminants sociaux de la santé, isolement social, etc.), cette pratique néglige souvent les droits, les approches alternatives, l'*empowerment* et tout autre facteur pouvant soutenir la personne concernée.

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/943638/monde-schizophrenie>

NOMINATIONS AU PRIX ORANGE

GENEVIÈVE DÉZIEL

Santé Québec est visée par une action collective majeure déposée par une citoyenne, Geneviève Déziel, ayant découvert des consultations injustifiées dans son dossier médical et celui de son fils défunt. Le recours dénonce des bris de confidentialité répétés commis par des employé.es du réseau de la santé et réclame jusqu'à 20 000\$ par victime pour atteinte à la vie privée. Cette affaire met en lumière les failles de sécurité entourant les données sensibles des patient.es et questionne l'éthique du personnel ayant accès aux dossiers informatisés sans motif valable.

En 2024, l'AGIDD-SMQ avait nommé au Prix Citron l'Institut universitaire en santé mentale de Québec où cet événement s'est produit. En effet, Isaac Lajeunesse, fils de Geneviève Déziel, décédé par suicide, a vu son dossier médical consulté par onze professionnel.les durant 3 ans à la suite de sa mort. Par exemple, une travailleuse sociale a consulté son dossier médical à huit reprises suivant son décès, en plus d'autres professionnel.les de l'établissement qui n'étaient pas responsables des soins offerts à Isaac Lajeunesse.

Bien que certains ordres professionnels aient émis des sanctions, la mère du jeune « est restée sous l'impression que l'organisation [le commissariat aux plaintes de l'Institut universitaire en santé mentale du Québec] ne tenait pas à faire subir des sanctions au personnel responsable de violations du secret médical. » (1) Ce dernier mentionne d'ailleurs dans son rapport que la consultation du dossier de la part d'une employée « a été motivée par un souci de qualité ».

Les multiples démarches de Mme Déziel ont permis de démontrer qu'un problème systémique persistait concernant la consultation des dossiers médicaux. On estime que le montant total qui devra être versé aux victimes serait de 100 millions de dollars. « Selon la firme d'avocats [responsable du recours collectif], "plusieurs milliers d'utilisateurs du système de santé au Québec ont vu leur dossier médical être consulté sans consentement et sans justificatif professionnel par un intervenant du système de santé dans les dernières années, souvent uniquement pour des raisons de curiosité personnelle, ou encore afin de transmettre les renseignements médicaux à des tierces parties" ». (2)

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2023-05-12/secrets-medicaux-bafoues/on-a-eu-un-haut-le-coeur.php>



(2) <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-11-04/renseignements-consultes-sans-consentement/sante-quebec-visee-par-une-demande-d-action-collective.php>



(3) <https://www.journaldemontreal.com/2025/11/04/un-recours-collectif-depose-contre-sante-quebec-pour-des-intrusions-sans-raison-valables-dans-les-dossiers-medicaux-de-patients>

NOMINATION AU PRIX CITRON

HÔPITAL NOTRE-DAME

Un patient de l'Hôpital Notre-Dame a été renvoyé chez lui par taxi dans un état jugé indigne, vêtu uniquement d'une jaquette d'hôpital souillée (tachée d'excréments). On dénonce un manque de dignité et d'humanité dans le processus de congé de l'hôpital. La famille critiquait le fait que le personnel n'ait pas pris le temps de nettoyer le patient ou de s'assurer qu'il portait des vêtements propres avant son départ.

Le 7 mars dernier, en milieu d'après-midi, la personne admise à l'hôpital a été reconduite à sa résidence en taxi. Non seulement elle portait une jaquette bleue souillée de matières fécales, mais il lui manquait également ses effets personnels (vêtements, clés et portefeuille), lesquels seraient restés dans sa chambre d'hôpital. De plus, sa carte de débit a été perdue, puis bloquée à la suite d'une tentative de fraude.

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, responsable de la gestion de l'Hôpital Notre-Dame, a souligné que cet événement résultait d'une rare erreur humaine de la part de son équipe de soins. Cependant, selon Paul Brunet, président du Conseil pour la protection des malades (CPM), de telles histoires sont de plus en plus fréquentes ; le Conseil reçoit ce type de témoignages au moins une fois par mois.

Les proches de la personne hospitalisée ont porté plainte auprès du Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS. Ce dernier a malheureusement conclu que l'hôpital n'avait pas fait preuve de négligence, tout en reconnaissant que la situation aurait pu être évitée. Selon le Bureau, le personnel soignant aurait dû effectuer correctement l'inventaire des effets personnels de l'utilisateur et procéder à un rappel des procédures.

Pour l'AGIDD-SMQ, cette situation est la preuve d'un manquement symptomatique des problèmes structurels des établissements hospitaliers au Québec. Le manque de ressources financières et humaines, combiné à une philosophie de gestion orientée vers l'efficacité et les résultats plutôt que vers l'accompagnement au rythme des personnes soignées, met nécessairement en péril la dignité humaine.

Rappelons que, même lorsqu'une personne est jugée inapte à consentir à ses soins – comme le suggère l'article de La Presse – celle-ci conserve le droit d'être accompagnée et de participer à ses traitements. Elle conserve aussi son droit d'être soignée dignement.

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-04-14/hopital-notre-dame/un-patient-renvoye-chez-lui-en-chemise-d-hopital-souillee.php>

NOMINATION AU PRIX CITRON

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Centre 388, une clinique spécialisée de Québec offrant un traitement psychanalytique pour les adultes souffrant de psychose depuis 42 ans, est menacé de fermeture à la suite d'une décision administrative du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Cette coupure de contrat abrupte survient malgré les succès du centre en matière de réinsertion sociale et de réduction des hospitalisations. Les partis d'opposition et les intervenant.es du milieu dénoncent cette décision qui met en péril la sécurité et la stabilité des personnes desservies, tout en exigeant du gouvernement qu'il respecte sa promesse de réaliser une évaluation indépendante avant de mettre fin aux activités.

Selon une lettre du CIUSSS de la Capitale-Nationale envoyée à son Département de psychiatrie, la décision de fermer le Centre 388 s'inscrivait dans une orientation d'amélioration des soins pour répondre aux besoins de la population. De plus, la lettre signée par la Dre Renée Robichaud, cheffe d'unité, stipule qu'une réorganisation des services s'inscrit dans une perspective des meilleures pratiques internationales reconnues. Une réponse ironique, puisque, comme l'écrivent les auteur.trices psychiatres d'une lettre d'opinion publiée le 5 février 2026 dans Le Devoir, plusieurs professionnel.les de plusieurs pays ayant collaboré avec le 388 attestent que les résultats de cette démarche sont efficaces, innovants et adaptés.

Pour Danielle Bergeron, cofondatrice du centre de traitement 388, témoigne à la suite de l'annonce: « Arracher des personnes psychotiques à leur lieu de référence, à leur équipe, à leur traitement, ça leur arrache le souffle d'espoir qui les rend à la vie et c'est d'une cruauté sans nom. » (2) Ainsi, cette décision technocratique, déconnectée de la réalité, a été annoncée sans égard aux personnes bénéficiant des services du 388.

Actuellement, on dénonce le manque criant de services en santé mentale en plus d'un financement insuffisant de ceux déjà existants. Cela mène nécessairement à la dégradation des services et à l'usage abusif de la coercition dans les interventions. La fermeture du 388, représentant une alternative à la psychiatrisation, est donc un exemple frappant de centralisation des décisions, négligeant ainsi l'opinion et les besoins des personnes premières concernées sur ce que sont « les bons services ».

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/traitement-psychanalytique-pour-adultes-psychotiques-le-centre-388-doit-rester-ouvert-demandent-les-oppositions-60721>



(2) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2136581/388-sante-mentale-saint-vallier>



(3) <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/839125/idees-pepite-quebecoise-388-heurte-reseau-sante-mentale-sourd-aveugle>

NOMINATION AU PRIX CITRON

HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR-DE-MONTRÉAL

En 2025, le Protecteur du citoyen, ayant pour mandat de s'assurer que les droits des citoyen.nes soient respectés lors de leur passage dans les services publics québécois, publie un rapport s'attaquant à l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal. Le document dénote l'état lamentable des services de l'établissement, notamment au niveau de l'usage abusif des mesures de contrôle. Ces dernières sont des moyens qui limitent les capacités d'actions d'une personne, que ce soit par des contentions physiques (avec l'usage de matériel, comme des sangles, qui restreint les mouvements), chimiques (avec l'usage de médicaments qui « gèlent » la personne) ou par des mesures d'isolement (lieu permettant de confiner une personne).

Toutefois, malgré que les contentions physiques doivent être utilisées de manière justifiée et seulement dans un cadre législatif restreint, assurant à ces mesures un caractère exceptionnel. Toutefois, le Protecteur du citoyen écrit que, dans le cas de l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal: « Au contraire, elles sont promptement appliquées, notamment en prévention d'un comportement à risque ou pour contrer un comportement dérangeant. » (1) Cela limite grandement les droits fondamentaux des patient.es, ayant droit de jouir de soins humains et dignes.

Concernant la contention chimique, il a été observé que des médicaments tels que l'Ativan ou l'Haldol sont prescrits pour contrôler les comportements des personnes, plutôt que dans une optique thérapeutique. Le Protecteur du citoyen souligne que les besoins de base n'étaient pas répondus avant de recourir à la médication dans le but de calmer les personnes.

Finalement, outre l'usage abusif de mesures de contrôle, le Protecteur du citoyen dénonce ce qui s'apparente à de la maltraitance d'ainé.es. Entre autres, une femme sous contention est reportée être : « demeurée au lit avec sa culotte souillée sans alimentation ni hydratation pendant cinq heures ». (2)

L'AGIDD-SMQ et ses groupes membres réclament le remplacement rapide des mesures de contrôle par des mesures préventives et alternatives respectueuses des droits et libertés de la personne. Ces pratiques portant atteinte aux droits tardent à changer. Les conséquences de l'utilisation des mesures de contrôle sont tragiques; des personnes meurent à la suite de l'application de mesures de contrôle.

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/2025-08/rapport-intervention-hopital-sacre-coeur-montreal.pdf>



(2) <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-08-28/abus-des-mesures-de-contention/rapport-accablant-sur-l-hopital-du-sacre-coeur-de-montreal.php>